

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **GAINNEVILLE** (Département de la Seine-Maritime – COMMUNAUTÉ URBAINE DU HAVRE SEINE METROPOLE).

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF, demandant l'intégration postérieure de la parcelle au PAF de la CU du HAVRE SEINE METROPOLE et engageant la Commune au rachat des immeubles dans les 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle bâtie cadastrée section **AE n° 19** pour 337 m², sise 182 rue de la Libération, comprenant une maison d'habitation ancienne et en bon état.

PLU : Zone Uc : secteur Urbain Central, correspond aux espaces bâtis et relativement denses du bourg.
L'habitat, les équipements publics et l'activité commerciale constituent les vocations majeures de ce secteur.

PROJET : La Commune souhaite étendre le périmètre de son projet d'aménagement destiné à requalifier et revaloriser son centre-bourg. Programme de logements après démolition du bâti existant.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **14 mai 2019 – Avis favorable**
Densité : 10 logements/ha
Mixité : 20 % de LLS incluant au moins 20 % de PLAI.

PROPRIÉTAIRE : **Époux DELAHOULIÈRE**

ÉVALUATION DOMANIALE : 17 décembre 2018

IMPUTATION : **Compte n° 920 321 – GAINNEVILLE "Rue de la Libération"**
Enveloppe projet : 221 760 €

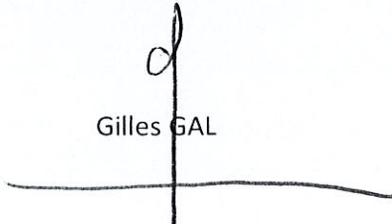
28 MAI 2019
L'Adjoint au Maire Général
pour les Affaires Municipales,

ROUEN le 21 mai 2019

en charge du pôle "Politiques Publiques"


Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL